

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **Commune d'Ernolsheim-lès-Saverne**

### **Révision du Plan d'occupation des sols pour sa transformation en Plan local d'urbanisme**

Par arrêté municipal du **13/11/2019**, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme pour une durée de 36 jours consécutifs, **du lundi 16 décembre 2019 à 14h30 au lundi 20 janvier 2020 à 17h30.**

Les caractéristiques principales du projet sont :

- aménager de manière responsable et durable le territoire de Ernolsheim-lès-Saverne en offrant un cadre de vie agréable à ses habitants : permettre une légère croissance de la population communale en préservant le cadre de vie, veiller à la préservation de la qualité patrimoniale bâtie et porter une attention particulière à la conservation du patrimoine bâti du village, préserver la qualité environnementale du territoire et ses paysages.
- organiser le développement de la commune pour offrir un territoire accueillant pour tous : favoriser une pratique douce du territoire, assurer la pérennité des activités économiques et agricoles existantes et autoriser l'installation de nouvelles activités économiques et agricoles sur le territoire.
- modérer la consommation foncière et lutter contre l'étalement urbain : privilégier une démarche de densification de l'enveloppe urbaine, modérer la consommation foncière sur les espaces agricoles et naturels.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur OSSWALD Roger, Commandant de gendarmerie retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête sera la Mairie d'Ernolsheim-lès-Saverne.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie d'Ernolsheim-lès-Saverne et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Lundi de 14h00 à 17h30
- Mardi de 17h00 à 20h00
- Mercredi de 8h00 à 11h00
- Vendredi de 14h00 à 17h00

La Mairie sera fermée du 23 décembre 2019 au 31 décembre 2019.

**Ouvertures exceptionnelles de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :**

- **Samedi 28 décembre 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 16 janvier 2020 de 16h00 à 19h00**

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie d'Ernolsheim-lès-Saverne, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet du prestataire LEGALCOM, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-ernolsheimlessaverne>.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- **Lundi 16 décembre 2019 de 14h30 à 17h30**
- **Samedi 28 décembre 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 03 janvier 2020 de 14h00 à 17h00**
- **Mardi 07 janvier 2020 de 17h00 à 20h00**
- **Lundi 20 janvier 2020 de 14h30 à 17h30**

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise Rue Principale 67330 ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [plu-ernolsheimlessaverne@registredemat.fr](mailto:plu-ernolsheimlessaverne@registredemat.fr)  
*L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »*
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-ernolsheimlessaverne>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la commune pendant la même durée.

Le dossier de P.L.U comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation.

L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de révision est la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne, représentée par son Maire, Monsieur Alfred INGWEILER et dont le siège administratif est situé à Rue Principale 67330 ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.